RAPPORT ESG & STRATÉGIE CLIMAT 2020

200 ans thélem assurances

Sommaire

04 **1. Le Groupe**
Thélem assurances

04 **1.1** Un Groupe aux valeurs mutualistes et proche de ses clients

05 **1.2** Les chiffres clés

06 **1.3** La structure des placements du Groupe

07 2. La démarche d'investisseur responsable mise en place par Thélem assurances

08 2.1 La gouvernance de la stratégie d'investissement responsable de Thélem assurances

09 2.2 Une démarche ISR qui vise à réduire les risques et à renforcer la responsabilité des parties prenantes financières

09 2.3 Des critères extra-financiers qui s'appliquent à l'ensemble des actifs du Groupe gérés en direct et qui sont adaptés à chaque typologie de placements

10 2.4 Une stratégie orientée vers la transition énergétique, la soutenabilité écologique et financière à long terme

12 3. Les critères ESG pris en compte dans la stratégie d'investissement

12 3.1 Des critères d'exclusions appliqués aux émetteurs non respectueux des droits humains ou faiblement engagés dans la transition énergétique

13 3.2 Une sélection ESG des meilleurs émetteurs (approche « best in class »), basée sur une méthodologie financière robuste et une évaluation extra-financière indépendante

15 3.3 Une politique de valorisation et d'exploitation vertueuse des actifs immobiliers et forestiers

17 3.4 Une mesure de l'empreinte carbone et une stratégie de placements visant à limiter les effets du changement climatique sur les placements du Groupe

19 3.5 Une politique de vote s'appliquant à l'ensemble des placements en actions

19 3.6 L'utilisation des critères ESG dans le choix des prestataires en services d'investissements

1. Le Groupe Thélem assurances

1.1 Un Groupe aux valeurs mutualistes et proche de ses clients

Thélem assurances est une société d'assurance indépendante à forme mutuelle, à fort ancrage national, qui exerce son activité d'assureur auprès de particuliers, d'agriculteurs, de professionnels et de petites entreprises, et propose des produits d'assurance IARD et Prévoyance. Son siège social est situé à Chécy (45), le Croc.

La société créée en 1820 à Orléans est devenue Thélem assurances en 2004 de la fusion des MRA (Mutuelles Régionales d'Assurances) et des AMI (Assurances Mutuelles de l'Indre). Elle a fêté ses 200 ans en 2020.

Son développement est basé sur les valeurs mutualistes et s'appuie sur une stratégie de long terme d'innovation et de satisfaction très élevée de ses clients.

Thélem assurances s'inscrit pleinement dans les démarches ESG (Environnement, Sociétal, Gouvernance) et de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la mesure où ces approches et les modes d'organisation qui en découlent sont totalement cohérents avec les quatre valeurs essentielles de notre groupe mutualiste :

Innovation
Toujours en quête d'amélioration, nous nous mettons en capacité à penser autrement pour apporter de nouvelles solutions.

Proximité et attention
Une relation client soignée et attentive mais aussi une proximité et une bienveillance en interne et avec les réseaux.

Excellence
Nous réaffirmons notre métier d'assureur : améliorération de nos process, de nos outils et de nos organisations afin de rendre l'assurance simple et facile.

Responsabilité 360°
Thélem assurances assume ses responsabilités d'assureur et sociétale. Nous devons tous agir de manière responsable, aussi bien dans nos activités que dans nos relations au quotidien.

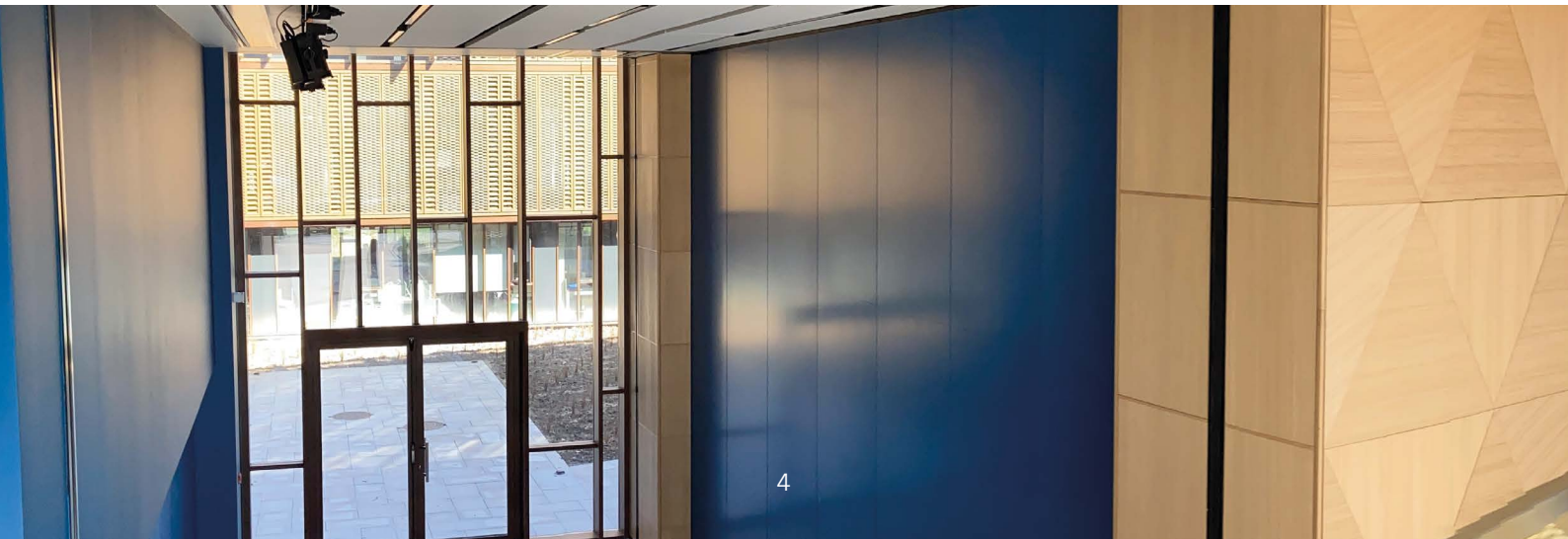

1.2 Les chiffres clés

1 058 910
contrats

479
collaborateurs

491 855
sociétaires

246
courtiers

285
agences dans
53 départements

377,3
millions d'euros
cotisations acquises

319
millions d'euros
marge de solvabilité

221,3
millions d'euros
fonds propres

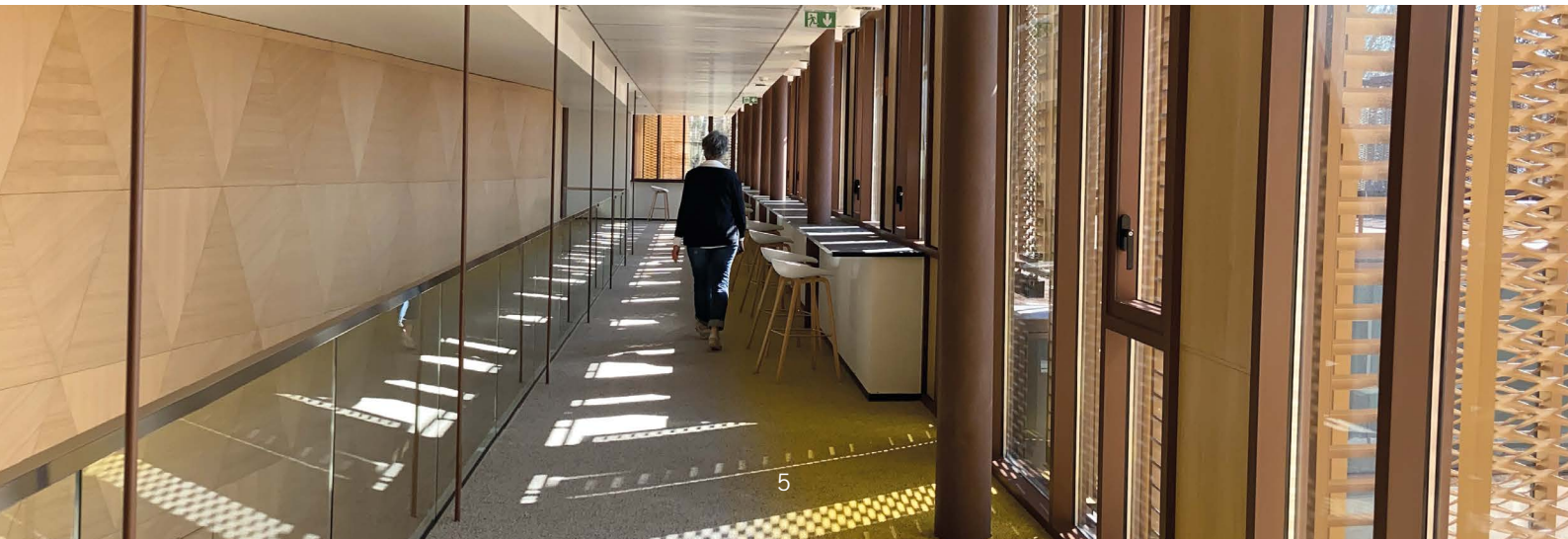

1.3 La structure des placements du Groupe

Répartition des placements du Groupe Thélem assurances
31 décembre 2020

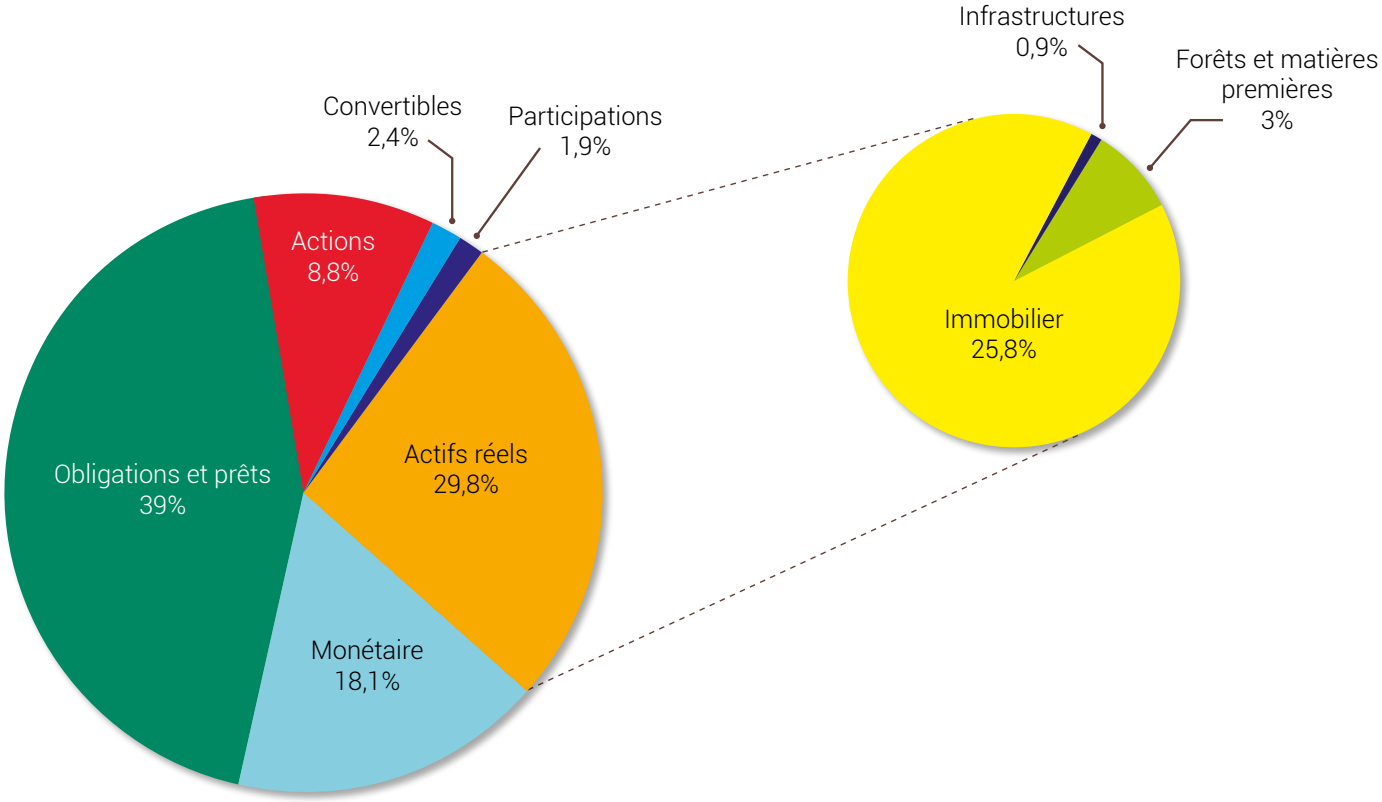

2. La démarche d'investisseur responsable mise en place par Thélem assurances

Le Groupe Thélem assurances a défini en 2017 une stratégie d'investisseur responsable en mettant en place une démarche ISR pour l'ensemble des placements gérés en direct.

L'intégration de l'ESG consiste à prendre en compte dans la gestion des placements des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.

La gestion ESG permet d'analyser plus d'informations, au profit d'une meilleure connaissance et plus de transparence. Elle concourt à mieux évaluer les différents risques extra-financiers pouvant impacter les émetteurs, les actifs immobiliers, les prestataires financiers, ce, en complétant et en enrichissant l'analyse financière classique.

En outre, les entreprises et les organismes publics qui intègrent dans leur stratégie et leurs activités les problématiques liées aux enjeux du développement durable créent des opportunités de croissance qui participent à leur développement économique et renforcent leurs dispositifs de maîtrise des risques.

Au 31 décembre 2020, le périmètre couvert par la démarche ISR représente 86% du total des actifs financiers et immobiliers du Groupe.

À la suite de la mise en place en 2017 de sa Charte d'investisseur responsable et conformément au décret d'application de l'article 173 de la Loi sur la Transition Energétique, le Groupe Thélem assurances a déployé une démarche ISR-ESG depuis 2018.

Cette démarche ISR est réalisée en s'appuyant sur l'expertise technique et la recherche de l'agence de notation extra-financière Vigeo Eiris.

Parmi les dispositifs mis en œuvre, on peut notamment rappeler :

- La réalisation d'audits réguliers sur les placements financiers (entreprises et Etats) et sur les immeubles de placement. Ces audits permettent de disposer de données concrètes pour mesurer et piloter notre politique ESG, identifier les émetteurs impactant à la baisse les performances extra-financières et préciser les critères ESG pertinents pour optimiser le pilotage de la stratégie ;

- La réalisation de réunions de suivi de la démarche ISR avec les équipes concernées (gestion financière, gestion immobilière, ingénierie financière, gestion des risques) et en lien direct avec la Direction générale ;

- L'examen des critères d'exclusion et de sélection ESG et d'indicateurs de pilotage pour orienter nos investissements vers la transition énergétique, la soutenabilité écologique et financière à long-terme. Ces critères ont été intégrés depuis la stratégie de placement 2018.

D'autres dispositifs ont été déployés depuis 2018. Ils concernent :

- La mise en place d'une politique de vote sur nos détentions en direct en actions cotées, tenant compte des enjeux sociétaux, de gouvernance et climatiques ;

- La rédaction d'une charte de gestion des relations avec les sociétés de gestion afin de communiquer sur nos engagements et inciter ces parties prenantes à intégrer une démarche ISR dans la gestion de leurs fonds d'investissements.

2.1 La gouvernance de la stratégie d'investissement responsable de Thélem assurances

La démarche d'investissement responsable de Thélem assurances est définie dans une charte ISR.

Dans cette charte sont précisés les principaux engagements du Groupe :

- Exclure des investissements financiers les émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales relatives aux droits de l'homme et du travail, à l'armement, aux accords sur le climat ;

- Décarboner les investissements et agir pour l'environnement, en excluant les sociétés fortement engagées dans l'exploitation du charbon, fortement émettrices de CO_2 ou dont la stratégie de transition énergétique est jugée faible ou limitée. En opérant ainsi, nous nous fixons pour objectif de réduire progressivement l'empreinte carbone du portefeuille financier ;

- Améliorer la gestion technique et l'usage de nos actifs immobiliers afin d'assurer le confort et le bien-être de nos locataires, en les sensibilisant aux écogestes par une meilleure information sur les consommations d'eau, d'énergie et sur les rejets de déchets et de gaz à effet de serre ;

- Améliorer notre gestion des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) en excluant les entreprises à la performance limitée sur les six domaines évalués ESG par l'agence Vigeo Eiris : environnement, ressources humaines, droits humains, engagement sociétal, comportement sur les marchés, gouvernance ;

- Obtenir une performance ESG moyenne du portefeuille financier au moins à un niveau d'engagement probant selon la méthodologie de notation extra-financière appliquée par Vigeo Eiris.

Le dispositif de gouvernance de la stratégie ISR est organisé à tous les niveaux décisionnels de l'entreprise.

La mise en œuvre de la démarche est coordonnée par le Directeur financier qui est en charge de veiller à la bonne intégration des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans toutes les procédures d'investissement et de gestion.

Les critères extra-financiers retenus dans la stratégie de placement sont intégrés dans les outils de gestion des équipes de gestion financière et immobilière et sont appliqués dans la mise en œuvre et le suivi des investissements.

Un dispositif d'évaluation extra-financière, d'analyse des controverses et d'alertes sur les émetteurs présents en portefeuille est assurée par l'agence Vigeo Eiris, laquelle informe les gestionnaires au fil de l'eau pour leur permettre de piloter le profil de risque ESG des placements et procéder aux arbitrages nécessaires.

Un suivi régulier du respect et des avancées de notre démarche et des critères extra-financiers est assuré dans les instances opérationnelles, de contrôle et de gouvernance : comité d'investissements, Comité de direction, Conseils d'Administration.

2.2 Une démarche ISR qui vise à réduire les risques et à renforcer la responsabilité des parties prenantes financières

Le Groupe Thélem assurances considère que la prise en compte des critères ESG dans la gestion financière et immobilière peut lui permettre d'appréhender de manière complète les opportunités engendrées par les investissements sélectionnés et de déceler avec plus de pertinence les facteurs de risques et d'incertitudes attachés à ces placements.

En recourant à une analyse extra-financière des émetteurs et des immeubles, les gestionnaires de Thélem assurances investissent de manière plus responsable et incitent également leurs parties prenantes à intégrer des comportements jugés plus vertueux.

En ce qui concerne les placements financiers, le respect des critères ESG par les émetteurs permet d'avoir un impact positif sur leur valorisation, d'améliorer leur comportement sociétal et de réduire les risques auxquels ils sont exposés et auxquels ils exposent la collectivité.

En ce qui concerne les placements immobiliers, les critères ESG retenus permettent d'optimiser dans le temps les caractéristiques structurelles des actifs sur le plan environnemental, d'améliorer la qualité de services rendus auprès des locataires et de les sensibiliser à des pratiques plus économes sur le plan énergétique.

En ce qui concerne les échanges avec les prestataires de services, la communication de nos critères ESG et la mise en œuvre d'un dialogue régulier avec chacun d'eux sur nos attentes et nos engagements respectifs contribuent à établir une relation équilibrée et durable.

2.3 Des critères extra-financiers qui s'appliquent à l'ensemble des actifs du Groupe gérés en direct et qui sont adaptés à chaque typologie de placements

En cohérence avec les principes et les engagements présents dans sa Charte d'investisseur responsable, le Groupe Thélem assurances dispose d'une démarche ISR opérationnelle depuis la fin 2017 et qui s'applique à l'ensemble de ses investissements financiers et immobiliers gérés en direct.

Avec le concours de l'agence de recherche et de notation extra-financière Vigeo Eiris, les gérants financiers et immobiliers intègrent des critères permettant de sélectionner les émetteurs et les supports d'investissements les mieux positionnés (approche « best in class ») sur les trois dimensions de l'ESG (Environnement, Sociétal, Gouvernance).

Des indicateurs de notation moyenne et de pilotage sont également appliqués au niveau des portefeuilles de placement afin de s'assurer que l'allocation stratégique d'actifs s'inscrit dans une trajectoire optimale aux plans financier et extra-financier, notamment au regard de nos orientations en matière de transition énergétique.

Le suivi des critères de sélection et des indicateurs de pilotage extra-financiers est effectué grâce à un outil développé par Vigeo Eiris (VE DataLab). Cette solution progicielle permet de suivre les notations et les alertes sur 96,6% des émetteurs présents dans nos portefeuilles et d'optimiser le couple rendement/risques financier et extra-financier.

En outre, les informations transmises régulièrement par les analystes de Vigeo Eiris sur les changements des notations ESG et les controverses permettent de mieux anticiper sur les évolutions des valorisations boursières et des primes de risques de crédit au niveau de chaque émetteur suivi.

2.4 Une stratégie orientée vers la transition énergétique, la soutenabilité écologique et financière à long terme

Par ses activités d'assurances, Thélem assurances est exposée aux évolutions de l'environnement écologique et aux impacts potentiellement négatifs du changement climatique.

De ce fait, nous orientons plus particulièrement la stratégie d'investissements du Groupe vers des actifs et des profils de placements positionnés favorablement au regard des enjeux de la transition énergétique.

Tout en veillant à maintenir une grande diversification sectorielle et géographique, nous pensons que cet axe stratégique peut contribuer à ce que nos portefeuilles d'actifs soient plus résilients dans la durée et soient mieux à même de valoriser les impacts financiers de cette transition énergétique.

Notre orientation des placements vers la transition énergétique complète ainsi la stratégie environnementale conduite par le Groupe Thélem assurances depuis plusieurs années, illustrée notamment par le partenariat avec « Energy Observer » ou la rénovation en cours du siège immobilier de Chécy en recourant à des matériaux et techniques de construction bas carbone (bâtiments basse consommation).

Le partenariat avec Energy Observer

Depuis 2015, Thélem assurances accompagne Energy Observer, un navire expérimental totalement autonome qui est un véritable laboratoire de la transition écologique où ingénieurs, techniciens et scientifiques développent les innovations zéro émission : solaire, éolien, hydrolien et hydrogène.

Les technologies embarquées, combinant ces multiples sources d'énergie et formes de stockage, batteries et surtout hydrogène, préfigurent les réseaux énergétiques intelligents de demain, reproductibles à grande échelle.

Depuis 2017, le navire aura parcouru 30 000 milles nautiques autour de la côte Atlantique française, en Méditerranée, en Europe du nord, aux Caraïbes et se trouve actuellement en Californie, et ce, sans émission, sans particule fine et sans bruit.

Ses prochaines étapes seront la traversée du Pacifique pour rejoindre Tokyo lors des Jeux Olympiques, puis la Corée du Sud, la Chine avant de continuer son odyssée vers l'Afrique du Sud.

Premier ambassadeur français des Objectifs de Développement Durable de l'ONU, il a le soutien officiel du Ministère de la Transition Ecologique, l'Unesco, l'Union Européenne, de l'Irena et de l'Ademe.

Energy Observer a reçu le Haut Patronage de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française.

Le partenariat avec EODEV (Energy Observer Developments)

EODev est le fruit du retour d'expérience acquis à bord d'Energy Observer.

Thélem assurances a pris part au projet en entrant au capital de la start-up lors d'une levée de fonds au même titre que les autres partenaires historiques d'Energy Observer comme le Groupe Accor, AMFIL ou plus récemment, le Groupe Monnoyeur ou Toyota Motor Europe.

Ce financement va permettre d'accélérer l'industrialisation et la commercialisation des solutions développées autour des dernières technologies hydrogène : des générateurs électro-hydrogène de moyenne puissance, des systèmes énergétiques hydrogène embarqués pour une utilisation maritime et fluviale (propulsion et vie à bord), et des stations mobiles flottantes de production et de distribution d'hydrogène vert.

Passage d'Energy Observer aux Bahamas - 2020

3. Les critères ESG pris en compte dans la stratégie d'investissement

3.1 Des critères d'exclusions appliqués aux émetteurs non respectueux des droits humains ou faiblement engagés dans la transition énergétique

Le Groupe Thélem assurances considère qu'il n'a pas vocation ni intérêt à financer des émetteurs dont l'activité principale entre en contradiction avec ses valeurs, tant dans le domaine sociétal que sur le plan environnemental.

- Nous nous interdisons ainsi de détenir des titres d'entreprises du secteur de l'armement et ne respectant pas les conventions d'Ottawa et d'Oslo prohibant la fabrication et la vente des mines anti-personnel et des armes à sous-munitions.

À fin décembre 2020, nous n'avions aucune exposition à ces d'émetteurs.

- Nous excluons également de nos investissements mobiliers les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales (droits de l'homme, convention de l'OIT, Accord de Paris sur le Climat, Conventions d'Ottawa et d'Oslo).

À fin décembre 2020, nous n'avions aucune exposition à ces d'émetteurs.

- Nous nous interdisons d'investir dans des valeurs mobilières d'entreprises dont plus de 30% du chiffre d'affaires est lié à l'exploitation de charbon.

À fin décembre 2020, nous n'avions aucune exposition à ces d'émetteurs.

- Nous excluons dans nos nouveaux investissements les entreprises émettant annuellement plus de 10 millions de tonnes de CO2 et dont la stratégie de transition énergétique est évaluée à un niveau faible ou limité (méthodologie de Vigeo Eiris).

À fin décembre 2020, notre exposition résiduelle s'établit à 1% du total des actifs.

3.2 Une sélection ESG des meilleurs émetteurs (approche « best in class »), basée sur une méthodologie financière robuste et une évaluation extra-financière indépendante

Dans le cadre de la gestion de ses actifs financiers, le Groupe Thélem assurances privilégie l'analyse et la sélection en direct des émetteurs, pour ce qui relève de la poche stratégique des placements.

À fin 2020, les instruments financiers (comptes bancaires rémunérés, obligations et titres de créances négociables, actions) gérés en direct représentent environ 84% du total des placements en valeurs mobilières.

Une délégation de gestion est également effectuée auprès de plusieurs sociétés de gestion pour diversifier les investissements sur des catégories d'instruments nécessitant une expertise spécifique (capital investissement, convertibles, fonds de dettes privées, etc.) ou pour faciliter la mise en œuvre de la gestion tactique (fonds indiciels).

À fin 2020, cette poche de diversification représente environ 16% du total des placements en valeurs mobilières. Elle est constituée de fonds d'investissements classiques (pas de mandat de gestion, pas de fonds dédié, pas de fonds structuré), sélectionnés systématiquement à l'issue d'un processus de sélection rigoureux (approche multicritères, diligences quantitatives et qualitatives).

La gestion financière en direct permet d'optimiser la sélection et l'exposition aux émetteurs en fonction des critères financiers classiques de rentabilité, de solvabilité, de compétitivité et de liquidité.

L'intégration des critères extra-financiers dans le processus de sélection complète l'analyse financière classique en permettant l'identification et la sélection des émetteurs les mieux notés dans les six domaines d'évaluation retenus :

- Environnement ;
- Ressources humaines ;
- Gouvernance d'entreprise ;
- Comportement dans les affaires ;
- Droits de l'homme ;
- Engagement communautaire.

Cette approche de sélection dite « best in class » consistant à privilégier les entreprises et les entités publiques ayant les meilleures pratiques ESG s'articule avec l'approche d'exclusion sectorielle et normatives présentée précédemment (point 3.1).

Les scores découlant de l'évaluation extra-financière de l'agence Vigeo Eiris effectuée à la fin 2020 permettent d'identifier les 293 émetteurs analysés sur 320 émetteurs présents en portefeuille, en fonction de leur performance ESG.

À fin 2020, le score moyen ESG du portefeuille financier du Groupe Thélem assurances s'établit à 58/100, ce qui traduit un « engagement robuste » dans le domaine ESG, selon la terminologie de Vigeo Eiris. Pour rappel, le score moyen ESG était de 54/100 à la fin de l'année 2019.

Par comparaison, le score moyen de l'indice composite de référence du portefeuille financier du Groupe de Thélem assurances ressort à 53/100 à fin 2020 (51/100 fin 2019).

La répartition suivante indique le positionnement des émetteurs sur les six domaines ESG :

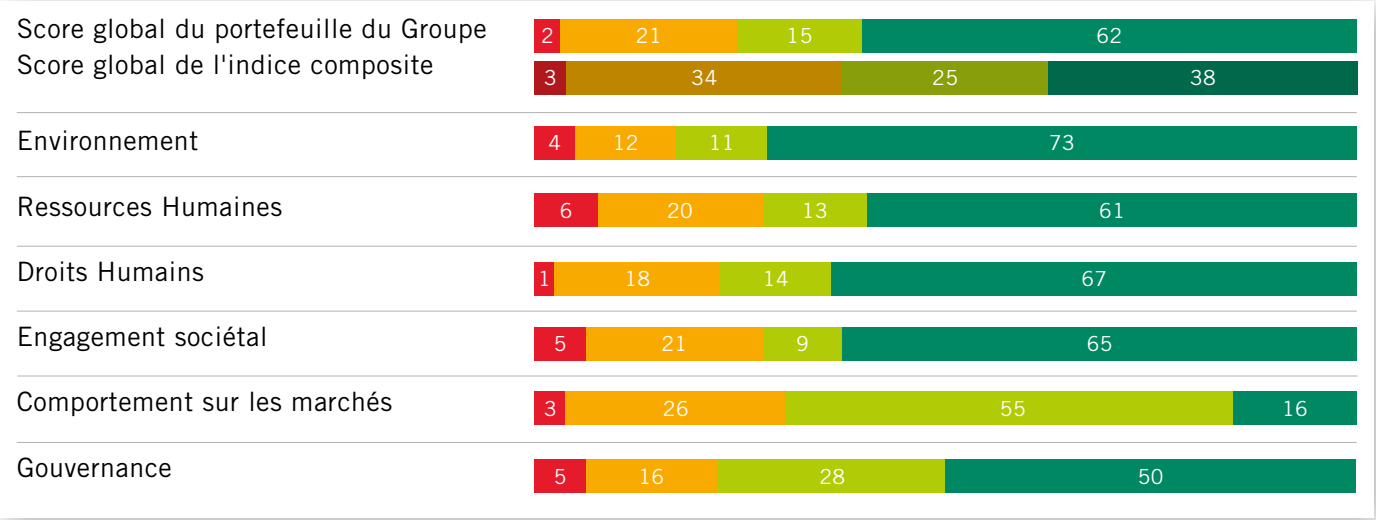

Source : VIGEO EIRIS

- Performance faible (score de 0 à 29)
- Performance limitée (score de 30 à 49)
- Performance robuste (score de 50 à 59)
- Performance avancée (score de 60 à 100)

3.3 Une politique de valorisation et d'exploitation vertueuse des actifs immobiliers et forestiers

Actifs Immobiliers

Les actifs immobiliers et forestiers gérés par le Groupe Thélem assurances s'établissent à 229 millions d'euros à fin décembre 2020, soit 27,8% du total des placements.

Ils se répartissent comme suit :

- Immobilier de placement : 82% des actifs immobiliers et forestiers
- Immobilier d'exploitation : 11% des actifs immobiliers et forestiers
- Forêts : 7% des actifs immobiliers et forestiers

Les actifs immobiliers sont gérés en direct. La gestion des actifs forestiers est déléguée à une société de gestion et d'exploitation.

Les actifs immobiliers sont situés essentiellement à Orléans et à Paris et sont principalement des immeubles de bureaux. Les actifs forestiers représentent environ 1 850 hectares et sont situés dans l'Indre (Brenne).

Sur la base d'un audit ESG réalisé en 2017 par Vigeo Eiris sur les immeubles de placement les plus importants (92% de la poche immobilière), le Groupe Thélem assurances avait défini en 2018 un plan d'actions pour améliorer la performance extra-financière de sa gestion immobilière, avec l'objectif d'étendre sa démarche ESG à tout son patrimoine immobilier hors agences d'ici à fin 2020. Les critères ayant été mis en place, une nouvelle évaluation du portefeuille aura lieu en 2021.

En parallèle, les travaux de rénovation et d'agrandissement immobiliers du Siège social de Chécy, en cours, font appel à des techniques de construction et de consommation éco-responsables et visent à abaisser l'empreinte carbone générée par le Groupe Thélem assurances dans ses activités économiques.

Pour ce qui concerne les immeubles de placement, des critères extra-financiers ont été définis pour mesurer et améliorer les performances ESG, dans les trois domaines.

Environnement :

- Travaux permettant des économies d'énergie ;
- Mesure de l'empreinte carbone ;
- Gestion des déchets ;
- Sensibilisation aux locataires sur les pratiques respectueuses de l'environnement ;
- Utilisation d'éco-matériaux ;
- Mise en place d'annexe environnementale dans les baux ;
- Protection des ressources en eau.

Sociétal :

- Mise en place d'une qualité de service envers les occupants ;
- Mesures prises pour la sécurité des locataires ;
- Accessibilité physique de l'immeuble ;
- Développement social et économique local.

Gouvernance :

- Éthique des affaires ;
- Audit et contrôle ;
- Concertation locale avec les locataires, dialogue avec les parties prenantes.

Ce dispositif ESG vient renforcer une démarche initiée et développée par le Groupe depuis plusieurs années dans la réalisation de ses programmes de rénovation immobilière.

Actifs forestiers

Dans le domaine de la gestion de ses forêts, le Groupe Thélem assurances est engagé depuis plusieurs années dans une démarche éco-responsable et dont les orientations principales consistent à :

- Assurer une biodiversité des peuplements et des essences de bois. Un audit de biodiversité a été réalisé en 2020 et fait apparaître un indice moyen, susceptible d'être encore amélioré en mettant en place des actions concrètes comme : diversifier nos essences pionnières, conserver des bois morts sur pied et/ou au sol, garder de très gros bois vivants sans valeur commerciale, installer des placettes permanentes permettant d'avoir des échantillons sur une longue période ;

- Favoriser les filières courtes en matière de transport, de transformation et de vente des bois d'œuvre et de chauffage ;

- Assurer la préservation du milieu naturel permettant le développement équilibré et la diversité des animaux sauvages.

La forêt du Groupe Thélem assurances a obtenu la certification PEFC* qui atteste d'une gestion durable et apporte un bénéfice :

- À l'environnement : protection de la forêt (réserve de biodiversité, capteur du CO2 et régulateur du climat, etc.) ;

- Aux citoyens : protection de ceux qui vivent dans les forêts et y travaillent, accueil du public ;

- À l'économie : exploitation raisonnée et économiquement bénéfique de la forêt.

Apposé sur un produit en bois ou à base de bois, le label PEFC apporte la garantie au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.

*PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification

3.4 Une mesure de l'empreinte carbone et une stratégie de placements visant à limiter les effets du changement climatique sur les placements du Groupe

Dans le respect des dispositions prévues par l'article 173 de la Loi de Transition Energétique (LTE), le Groupe Thélem assurances avait fait réaliser en 2017 un bilan carbone de ses placements financiers et immobiliers.

Dans le cadre du suivi régulier et indépendant des critères extra-financiers, un nouvel audit du portefeuille de valeurs mobilières a été réalisé par Vigeo Eiris sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2020.

Cette mesure d'empreinte carbone porte sur environ 84% des actifs mobiliers, environ 92% des actifs immobiliers et environ 100% des actifs forestiers.

L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre appliquée par Thélem assurances est conforme au protocole du GHG (Green House Gas), lequel a pour but d'harmoniser la lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale.
Les périmètres d'émissions retenus pour quantifier les impacts environnementaux liés aux placements sont également conformes aux exigences règlementaires et ils sont les suivants :

- Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.

- Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit.

Le bilan carbone 2020 des placements s'établit comme suit :

Mesure d'empreinte carbone du Groupe Thélem assurances - 2020		
Classe d'actifs	% des actifs évalués	Bilan carbone en tonne équivalent Co_2
Actifs financiers	84%	32 874
Actifs immobiliers	92%	292
Actifs forestiers	100%	-5 815
Total	86%	27 351

Il est à noter que l'empreinte carbone du Groupe Thélem assurances générée par ses placements financiers et immobiliers a été réduite de 17% entre 2019 et 2020.

Ventilation de la stratégie de transition énergétique du Groupe Thélem assurances (en % des actifs financiers audités)

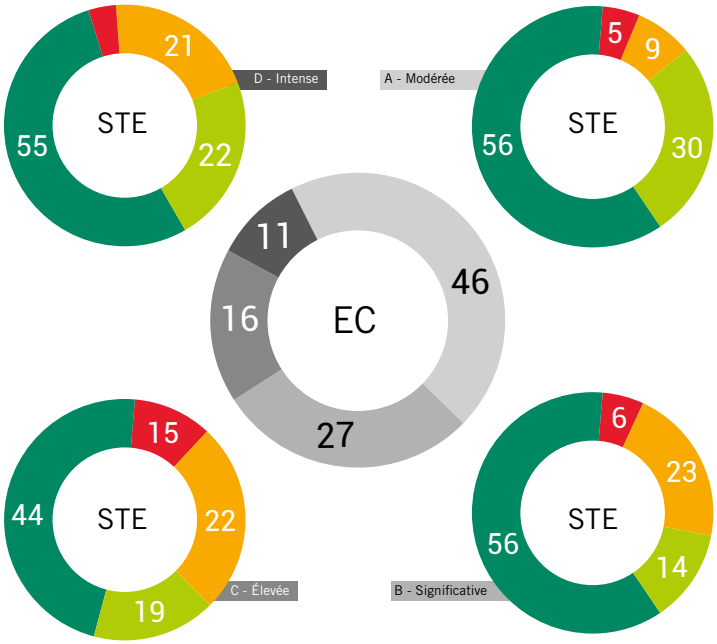

Source : VIGEO EIRIS

Légende
EC = Empreinte écologique
STE = Stratégie de transition énergétique

- Faible
- Limitée
- Robuste
- Avancée

L'empreinte carbone moyenne est calculée comme la moyenne des émissions totales de carbone des émissions de niveaux (scope) 1 et 2, pondérée en fonction de leur importance respective dans le portefeuille.

L'empreinte carbone (EC) est définie sur une échelle à quatre niveaux allant de modérée (A) à intense (D). Les émetteurs du portefeuille appartiennent donc à l'une de ces catégories (A, B, C et D) pour lesquelles la performance de la stratégie de transition énergétique est ventilée.

Sur la base de l'empreinte carbone moyenne induite par ses investissements, le Groupe Thélem assurances se positionne actuellement avec un score moyen de 59/100 sur l'échelle de notation de Vigeo Eiris, ce qui traduit une stratégie de transition énergétique robuste.

Un dispositif est mis en place afin de renforcer la Stratégie de transition énergétique du Groupe et lui permet de l'inscrire dans la trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à l'horizon 2030, notamment par :

- Le renforcement des investissements dans les obligations vertes (« green bonds ») pour financer des projets environnementaux. Celles-ci représentent actuellement environ 2% des placements obligataires du Groupe. L'objectif 2021 est de poursuivre l'investissement dans les obligations vertes au sein de la poche obligataire du Groupe Thélem assurances.

- Le maintien d'une part de nos investissements dans des entreprises offrant des solutions vertes, lesquelles représentent 11,5% des valeurs mobilières auditées.

- L'exclusion des émetteurs mal positionnés sur le plan environnemental, en particulier ceux dont plus de 30% du chiffre d'affaires lié à l'exploitation de charbon, ceux dont la stratégie de transition énergétique est évaluée à un niveau faible ou limité, ceux faisant l'objet de controverses dans les industries des combustibles fossiles, du charbon et des sables bitumineux.

- La poursuite des investissements dans des fonds d'infrastructures énergétiques. En termes d'engagements, l'allocation en fonds d'infrastructures représente actuellement 0,9% du total des placements du Groupe (0,7% en 2019) et pourrait se situer à environ 1,5% à la fin 2021.

La mise en place de ces mesures devrait conduire le Groupe à améliorer puis maintenir un score d'empreinte carbone de C ou plus, à l'échelle du portefeuille, selon la méthode de Vigeo Eiris.

Un audit ESG sur la totalité du portefeuille des Etats détenus par le Groupe Thélem assurances a également été réalisé à la fin 2020.

Il en ressort que le portefeuille obtient un score global de 70,7/100 selon la méthodologie de Vigeo Eiris, soit une performance avancée sur l'ensemble des domaines ESG.

Le score de l'empreinte Carbone de ce portefeuille affiche un niveau C pour une performance de Transition énergétique s'élevant à 64/100 soit une stratégie de Transition énergétique avancée, sur l'échelle de notation de Vigeo Eiris.

3.5 Une politique de vote s'appliquant à l'ensemble des placements en actions

Conformément aux engagements pris dans sa Charte d'investissement responsable, le Groupe Thélem assurances a mis en œuvre en 2018 une politique de vote basée sur les meilleures pratiques en matière d'engagement actionnarial.

La politique de vote de Thélem assurances s'est adressée dans un premier temps aux entreprises françaises et elle a été élargie à l'ensemble des participations en actions cotées depuis l'exercice 2019.

Cette politique de vote s'appuie sur l'expertise d'une société de conseil aux investisseurs sur leur politique d'engagement et d'exercice des droits de vote.
Elle se base sur l'application de cinq grands principes couvrant un maximum de domaines d'interventions des actionnaires en Assemblée Générale.

- Intégrité de la gestion, de la gouvernance et de l'information financière ;
- Séparation des pouvoirs, indépendance et compétence du conseil ;
- Gestion raisonnée des fonds propres sur le long terme et respect absolu des actionnaires ;
- Association des salariés, transparence, cohérence, et équité des rémunérations ;
- Égalité de traitement des actionnaires.

En matière de responsabilité énergétique, notre politique de vote tient compte des orientations prises par les entreprises cotées en matière de réduction des émissions de carbone et du respect de leurs engagements par rapport à ces objectifs.

3.6 L'utilisation des critères ESG dans le choix des prestataires en services d'investissements

Les placements délégués à des sociétés de gestion représentant actuellement environ 16% du total des actifs gérés, le Groupe Thélem assurances s'engage à promouvoir l'ESG auprès de ces parties prenantes.

Cela passe en particulier par :

- L'utilisation de critères ESG dans le choix de nos partenaires et dans la sélection des fonds d'investissements ;
- La communication, avant toute entrée en relation, d'une charte de gestion de la relation avec les sociétés de gestion, précisant les engagements et les attentes de Thélem assurances vis-à-vis de ces prestataires en services d'investissements.

Actuellement, 97% des sociétés de gestion en relation d'affaires avec le Groupe Thélem assurances sont signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et la plupart d'entre elles appliquent une politique d'intégration de critères ESG dans la gestion de leurs fonds d'investissements.

Il est également à souligner que sur les sept fonds Infrastructures sur lesquels le Groupe Thélem assurances est investi, trois sont des fonds infrastructures énergétiques ayant obtenu le label Greenfin et représentent à fin 2020 43% de cette classe d'actifs.

Merci hier, vive demain !

200 ans thélem assurances

Thélem assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, numéro SIREN 085 580 488, et sa filiale, Thélem prévoyance, S.A. à Conseil d'Administration au capital de 18 000 870 €, immatriculée au RCS d'Orléans 539 477 059, Sièges Sociaux « Le Croc », BP 63130, 45431 Chécy Cedex, Tél. 02 38 78 71 00 - Fax 02 38 78 72 92. Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), sise 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. © Crédits photos : Getty images, Phototèque Thélem assurances, Georges Conty - Energy Observer.